



EDITORIAL

Priorité à l'emploi



Tout est lié, comme vous l'avez bien vu au fil des éditoriaux de notre lettre partenaires.

La mobilisation pour l'emploi renvoie à la mobilisation pour l'économie, pour la formation, pour l'innovation, pour l'industrie, et pour le redressement productif.

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse en région Centre au mois de mai, il est indispensable de rester fortement mobilisés sur l'emploi. C'est le sens des décisions

du ministre en faveur de nouveaux contrats aidés, c'est le sens des futures mesures sur les emplois d'avenir et les contrats de génération. C'est le sens du travail opéré sur les territoires dans les services publics de l'emploi locaux (SPEL). C'est le sens aussi de la nomination d'un commissaire au redressement productif dans chaque région qui pourra compter sur des synergies très fortes avec la DIRECCTE, au niveau régional comme au plus près du terrain avec les unités territoriales et leurs responsables emploi ou les chargés de mission de développement économique, qui sont les référents PME.

Même si la situation de l'emploi s'est détériorée sur un an, avec un nombre de demandeurs d'emploi qui dépasse désormais les 108 000 personnes, et avec une augmentation en un an de 11% (avec +6% pour les jeunes et +15% pour les seniors), on peut cependant relever que le nombre de suppressions d'emplois a baissé, que le nombre de créations d'entreprises est reparti à la hausse au 1^{er} trimestre 2012 avec plus de 4 500, que le recours à l'activité partielle s'est réduit après le pic de 2009 tandis que nos résultats du commerce extérieur s'améliorent nettement par augmentation des exportations, des importations et du solde commercial qui atteint 259 millions d'euros.

Au ralentissement de l'économie, des réponses sont apportées en termes de gouvernance de la zone euro, de gouvernance économique et budgétaire et de gouvernance sociale ; conjuguées, elles doivent susciter des anticipations positives dont notre économie a besoin pour se redresser. De ce point de vue, la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet a tracé la voie avec de nombreux chantiers à partir des 7 tables rondes qu'ont animées les ministres concernés : "Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes", "Développer les compétences et la formation tout au long de la vie", "Assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces", "Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail", "Réunir les conditions du redressement productif", "Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale", "Moderniser l'action publique avec ses agents".

Ainsi a été définie une "feuille de route sociale" pour l'horizon 2013.

Bonne lecture et bon été

Michel Derrac

Directeur régional de la DIRECCTE Centre

Sommaire

Développement économique	2
Les Investissements d'avenir en région Centre (suite)	
Commerce international	3
Mise en œuvre de la Charte régionale de l'exportation	
Le commerce extérieur de la région Centre au 1 ^{er} trimestre 2012	
Formation professionnelle	4
Le service régional de contrôle de la formation professionnelle : axes d'actions et bilan à mi-parcours de l'année 2012	
Représentativité syndicale	5
La DIRECCTE en première ligne pour l'organisation du « scrutin TPE »	
Création d'entreprises	6
Pour une meilleure coopération des opérateurs du dispositif NACRE	
Concurrence, consommation et répression des fraudes	7
Opération vacances 2012 : la protection des vacanciers au bénéfice de la région	
Actualités en bref	8
Une marque pour le Val de Loire	
Record de fréquentation en vue pour le zoo de Beauval	
Les Contrats aidés au 2 ^{ème} semestre 2012	
La DIRECCTE Centre au Challenge de l'Orléanais	
Philippe Malizard nommé commissaire au redressement productif du Centre	
Dernières publications	9





Les Investissements d'avenir en région Centre (suite)

En complément des trois pages de notre Lettre n° 15 de juin consacrées aux investissements d'avenir en région Centre, vous trouverez ci-dessous la présentation d'un 8^{ème} projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Eure-et-Loir concernant le développement de solutions d'hébergement pour jeunes en alternance et un zoom sur le projet de l'Institut Français des Biomédicaments et des bioactifs Cosmétiques à Tours (IFBC).

Une structure de logements innovante à Chartres

Dans un contexte économique complexe où les coûts de logement et de transport sont des facteurs de non poursuite ou de rupture d'études, la CCI d'Eure-et-Loir a engagé depuis 2008 une démarche qui l'amène aujourd'hui à construire une structure de logements destinée à accueillir des alternants, des salariés en mobilité et des salariés en formation notamment pour le compte d'une société privée.

Ce projet a pour but de proposer aux alternants et aux salariés en mobilité ou en formation 80 logements de qualité à un coût

maîtrisé. La mixité des publics contribuera à la professionnalisation des jeunes et à leur intégration dans le monde économique.

Le projet a été présenté dans le cadre de l'Appel à Projets d'Avenir « Investir dans la Formation en Alternance », action 2 : Développement de solutions d'hébergement adaptées pour les jeunes engagés dans une formation en alternance.

Le Comité d'évaluation s'est prononcé favorablement et le Premier Ministre a validé, le 30 mars 2012, l'attribution d'une

subvention de 1 125 000 € au titre de l'action 2.

Dans le cadre de ce projet, la CCIT 28 a reçu le soutien de Procilia et, outre l'apport du terrain, participe financièrement à l'opération.

Pour en savoir plus

- Cf article paru dans la [Lettre n° 15](#), pages 2 à 4
- <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>



L'Institut Français des Biomédicaments et des bioactifs Cosmétiques arrive à Tours

Lauréat de l'appel à projets "Investir dans la formation en alternance", l'Institut Français des Biomédicaments et des bioactifs Cosmétiques (IFBC) verra le jour en 2014 à Tours. Il s'agira d'une des premières plateformes du secteur en France.

Une halle technologique au cœur de Tours

Faire du Grand Ouest une référence en matière de biomédicaments et de bioactifs cosmétiques. Tel est l'objectif du PRES Centre Val-de-Loire Université (Université de Tours et d'Orléans, groupe IMT* et CROUS). Ces acteurs, qui s'étaient associés pour répondre à l'appel à projets "Investir dans la formation en alternance", viennent d'être retenus dans le cadre des Investissements d'avenir. Leur projet : créer **l'unique plateforme française spécialisée dans les biotechnologies** et proposer des solutions d'hébergement sur site. Son nom : l'Institut Français des Biomédicaments et des bioactifs Cosmétiques (IFBC). D'ici 2014, il ouvrira ses portes rue du Plat d'Étain à Tours, à l'emplacement d'une ancienne école militaire. "Nous avons imaginé cette plateforme comme une grande halle technologique" explique Franck Teston, vice-président de l'Université François-Rabelais, délégué aux partenariats et à la valorisation de la recherche. "Il s'agira d'un véritable démonstrateur de biotechnologies, la seule à traiter des anticorps thérapeutiques et du volet

bio-cosmétique." Salle blanche, bioréacteur, salles d'analyses et de production... Le projet prévoit de s'étendre sur 2 500 m² et devrait accueillir 500 étudiants par an.

20 formations innovantes qui misent sur l'apprentissage

Production, recherche, maintenance, réglementation... L'IFBC abordera les biotechnologies et les bioactifs cosmétiques sous tous leurs aspects. "Il s'agit de **préparer les métiers de demain** en ouvrant des filières de formations innovantes" explique Franck Teston. "Pour nous aider à les identifier, la Cosmetic Valley a mené une étude sur les besoins des industriels." Au total, une vingtaine de formations seront proposées. Certaines sont déjà dispensées par les universités ou l'IMT, la nouvelle structure prévoit de les rendre plus "complètes" en favorisant notamment les doubles cursus. Le projet permettra donc de structurer l'offre existante. "L'IFBC entend favoriser la voie de l'apprentissage, c'est dans son ADN" prévient Franck Teston. Pour autant, l'institut ne fermera pas la porte aux étudiants en formation initiale. "C'est tout

le contraire ! Un projet comme celui-là ne peut qu'inclure ces profils. Cet outil sera également le leur."

Un projet fédérateur

L'IFBC est soutenu par de nombreux partenaires au rang desquels l'Etat, la Région Centre, le Conseil Général d'Indre-et-Loire, l'Agglomération Tour(s)Plus, la CCI Touraine, 25 entreprises locales, le Groupement régional des établissements pharmaceutiques industriels du Centre, la Cosmetic Valley et le cluster Polepharma. Parallèlement, **l'Université François-Rabelais et ses partenaires privés ont créé la fondation Philippe-Maupas**, en hommage au virologue qui participa à la création de l'IMT. Le but : "Participer à l'équipement de l'IFBC, financer la recherche et mener des groupes de réflexion sur les enjeux liés aux biomédicaments et à la santé en général."

* IMT : Institut des Métiers et des Technologies

Publié sur le site etoile.regioncentre.fr

Rédigé par Kogito.fr pour le GIP Alfa Centre

Commerce international

Mise en œuvre de la Charte régionale de l'exportation

Le guichet unique de l'international

Signée le 19 mars 2012 par huit partenaires (Etat, Région Centre, Centréco-Centrexport, CCIR Centre, Ubifrance, Coface, Oséo et Comité Centre des Conseillers du Commerce Extérieur de la France), la nouvelle Charte régionale de l'Exportation se met progressivement en place pour renforcer l'efficacité du dispositif de soutien au développement à l'exportation des entreprises de la région Centre.

C'est ainsi qu'un "guichet unique" de l'international, permettant à l'entreprise de disposer d'un accès à l'ensemble du dispositif (les acteurs régionaux de l'équipe de France de l'export), vient d'être officiellement ouvert le 20 juin 2012, avec la création d'une plateforme export dématérialisée.



Ce portail présente l'ensemble des acteurs de l'Equipe de France de l'Export en région Centre, met en avant les actions de mutualisation et d'affichage des démarches régionales (sélection d'actions à l'international, agenda international de CCI Centre International), et les aides financières à l'international.

CCI Centre International (le service international des CCI du Centre) constitue le point d'entrée de ce guichet et le lieu d'accueil naturel des entreprises et joue un rôle d'orientation vers les signataires de la Charte, en fonction des besoins identifiés et des domaines d'expertise de ces partenaires. CCI Centre International est également chargée d'orienter, d'accompagner les entreprises dans leur développement à l'international et d'en assurer le suivi individuel, en lien très étroit avec Ubifrance dont le délégué régional est hébergé dans les locaux de la CCIR.

De son côté, Centréco-Centrexport est l'interlocuteur régional de proximité pour ce qui concerne les salons, mini-expositions, missions sectorielles et accueils de délégations inscrits à son programme, pour les entreprises de la région Centre et leurs regroupements.

Le schéma sectoriel international de CCI Centre International

Dans le même temps, CCI Centre International et les CCI du Centre ont annoncé aux partenaires institutionnels de la région leur stratégie pour le développement international des entreprises sur la période 2012-2014.

En lien avec les Chartes nationale et régionale de l'exportation, ainsi qu'avec le Guide des bonnes pratiques à l'International adopté lors de l'Assemblée générale de l'ACFCI, cette stratégie triennale a pour ambition de contribuer à renforcer la performance des entreprises de la région Centre à l'international par un accompagnement individualisé et structurant dans la durée, en collaboration avec les partenaires de l'Equipe de France de l'Export en région Centre. Elle s'ordonne autour de trois axes prioritaires :

1. Accompagner les entreprises dans la structuration de leur activité à l'international en fonction des besoins exprimés par les entreprises. Cette démarche concerne tout à la fois les « primo-exportateurs », les exportateurs « opportunistes » et les entreprises structurées, leaders de l'exportation régionale ;
2. Accompagner les pôles, clusters et groupements d'entreprises ;
3. Etre force de proposition et contribuer à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'international pour la région Centre.

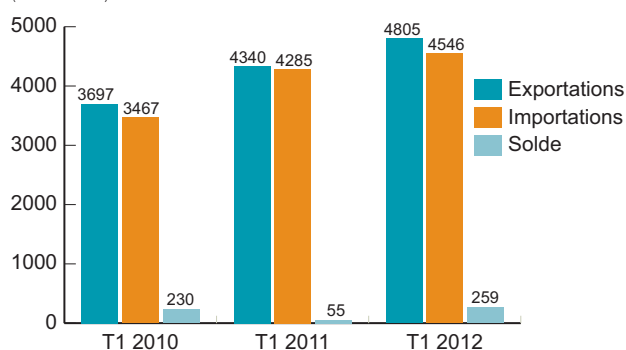


Le commerce extérieur de la région Centre au 1^{er} trimestre 2012

La progression des échanges extérieurs de la région Centre, déjà observée en 2010 et 2011, ne s'est pas démentie au cours du 1^{er} trimestre 2012. Les exportations (4,8 Mds €) et les importations (4,5 Mds €) ont en effet respectivement progressé de 10,7 % et 6,1%, par rapport au 1^{er} trimestre 2011, en dégagant un excédent commercial de 259 M€ (T1 2011 : +55 M€). Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 105,7%. Le Loiret, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir représentent 80,8% des exportations et 76,4% des importations.

En rythme annuel, les 4 derniers trimestres font état d'une progression des exportations de +2,7%, de +1,6% pour les importations et de +4,4% pour le solde commercial.

Commerce extérieur en région Centre (T1 2010-2012)
(en millions €)



Formation professionnelle

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle : axes d'action et bilan à mi-parcours de l'année 2012

Les missions du service régional de contrôle de la formation professionnelle sont organisées autour de trois axes essentiels applicables au dispositif législatif, réglementaire ou conventionnel régissant les relations entre les acteurs intervenant dans ce domaine.

Au-delà de ces activités de conseil et d'information ainsi que d'enregistrement, de gestion et de suivi des dispensateurs de formation (2 200 organismes enregistrés en région Centre), l'action du service en matière de vérifications administratives et financières intègre de façon marquée la volonté des instances nationales et européennes de lutter contre l'usage anormal et contre la fraude mettant en jeu les crédits communautaires ainsi que les fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Une campagne de contrôles sur place

Le programme de contrôle, fixé nationalement, au plan de ses orientations (instruction DGEFP du 4 janvier 2012) a conduit le service depuis le début de l'année 2012 à engager une campagne de contrôles sur place portant tout particulièrement sur :

- **les dispensateurs de formation délivrant des prestations de développement personnel ou couvrant des pratiques non conventionnelles à visées thérapeutiques** (médecines dites parallèles, alternatives, naturelles, traditionnelles etc). Ces vérifications (11 engagées depuis début 2012) se sont achevées par des rappels à la loi ou le retrait pur et simple du numéro d'enregistrement délivré aux organismes concernés.
- **l'effectivité des actions de formation financées par les OPCA** au titre notamment des contrats de professionnalisation. Ce circuit de financement donne fréquemment lieu à des dérives tendant à obtenir des fonds indus ; 3 des 8 contrôles opérés se sont déjà traduits par un montant de sanctions financières de plus de 300 000 euros et, dans un cas, à des poursuites pénales.



En parallèle, le service a, à son initiative, entrepris au cours de l'année 2012 une campagne d'information, relayée par les unités territoriales de la DIRECCTE, sur le respect par les entreprises assujetties au financement de la formation professionnelle de leur obligation en matière de consultation du comité d'entreprise sur les questions touchant à la formation professionnelle.

Cette campagne d'information se double de contrôles sur place, visant à s'assurer de la réalité et de la validité des dépenses exposées par les entreprises (plus de 10 salariés) en exonération de leur participation au développement de la formation professionnelle continue (1,6 % de la masse salariale). Dans ce contexte, le service analyse également les modalités selon lesquelles elles ont satisfait à leurs obligations de consulter le comité d'entreprise.

Les 15 vérifications effectuées depuis le 1^{er} janvier 2012 ont abouti à de simples rappels à la loi excluant encore, à ce stade de la période d'information, de possibles sanctions financières (doublement de l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle (1,6 %)).

Cf la nouvelle édition de l'Abécédaire présentée en dernière page

Des journées d'information pour les nouveaux dispensateurs de formation

Pour finir, et ceci en amont de son action, le service régional de contrôle dispense, à raison d'une fois tous les 2 mois, en étroite collaboration avec le GIPALFA Centre, des journées d'information à destination des dispensateurs de formation nouvellement enregistrés au plan régional. Tout particulièrement orientées sur le dispositif législatif et réglementaire régissant leur activité, ces sessions d'information ont, notamment, pour finalité de prévenir ces organismes contre les dérives ou anomalies de gestion les plus fréquemment rencontrées au cours des opérations de contrôle et dans le cadre du suivi administratif dont ils font l'objet.

Périmètre d'intervention du SRC

567 000 K€

- 3 700 entreprises assujetties à l'obligation de participer au développement de la formation professionnelle continue : **160 000 K€**
- 2 200 dispensateurs de formation : **322 000 K€**
- 3 collecteurs de fonds de la formation professionnelle : **6 200 K€**
- 4 collecteurs de la taxe d'apprentissage : **22 000 K€**
- contribution supplémentaire à l'apprentissage : **1 367 K€**

Représentativité syndicale

La DIRECCTE en première ligne pour l'organisation du « scrutin TPE »

Début décembre 2012, près de 4,6 millions de salariés travaillant dans des très petites entreprises (TPE) -10 salariés ou moins- seront appelés à voter en faveur d'une organisation syndicale de leur choix. Le scrutin étant régional, la DIRECCTE Centre, en tant qu'autorité administrative responsable de la liste électorale régionale, sera amenée à jouer un rôle majeur dans l'organisation de ces élections dès septembre prochain.



Le 3 septembre 2012, un site internet national dédié aux élections sera ouvert. Parallèlement, début septembre, tous les électeurs recevront à leur domicile un courrier national leur précisant l'adresse de ce site et les modalités du déroulement du scrutin. Il sera notamment indiqué dans ce courrier que chaque électeur a la possibilité de vérifier sur le site dédié sa bonne inscription sur la liste dont il relève, en fonction de sa région, de sa convention collective et/ou du collège auquel il appartient.

Tout électeur pourra aussi s'il le souhaite se déplacer à l'Unité territoriale de la DIRECCTE la plus proche pour consulter la liste électorale régionale et même demander communication de cette liste. Un code d'accès et un mot de passe lui seront alors communiqués afin qu'il puisse télécharger sur le site internet le fichier correspondant à sa demande.

En cas d'erreur ou d'omission sur la liste électorale, tout électeur (ou un représentant qu'il aura désigné) pourra saisir le DIRECCTE du Centre pour faire rectifier la liste.

Par ailleurs, la DIRECCTE aura la charge de réceptionner et d'instruire les candidatures des organisations syndicales (OS) souhaitant se présenter en région Centre. Les imprimés de déclaration de candidature seront téléchargeables sur internet. Ces déclarations devront être déposées à la DIRECCTE (ou à Paris à la DGT pour les OS se présentant sur plusieurs régions) entre le 10 et le 21 septembre 2012. L'examen de la recevabilité des candidatures se déroulera du 21 septembre au 5 octobre et la publication officielle des candidatures aura lieu le 8 octobre 2012.

Le 23 novembre au plus tard, tous les électeurs auront reçu par courrier les documents de « propagande » des OS candidates ainsi que le matériel nécessaire au vote par correspondance incluant le bulletin de vote et l'enveloppe d'envoi ainsi que l'identifiant/mot de passe pour le vote électronique. Ils pourront envoyer leur bulletin de vote par voie postale jusqu'au 12 décembre, le cachet de la poste faisant foi, ou voter par internet entre le 28 novembre et le 12 décembre.



Enfin, une commission régionale des opérations de vote est instituée. Elle comprend, outre deux fonctionnaires désignés par le DIRECCTE Centre, les mandataires de chaque OS candidate au niveau national. Elle se réunira à minima le 21 décembre 2012 pour proclamer les résultats du scrutin TPE en région qui seront affichés à la DIRECCTE Centre.

Les missions confiées à la DIRECCTE dans le cadre du scrutin

La DIRECCTE a pour mission de :

- permettre la consultation et la communication de la liste électorale ;
- contrôler la recevabilité des candidatures ;
- traiter les recours gracieux et contentieux ;
- assurer des actions de communication sur le scrutin ;
- mettre en place une commission régionale ;
- organiser la proclamation des résultats.

Calendrier des opérations relatives au scrutin TPE

- **au 1^{er} semestre 2012** : élaboration de la liste électorale ;
- **à partir du 10 septembre** : publication de la liste électorale, recours gracieux et dépôt des candidatures des organisations syndicales ;
- **du 28 novembre au 21 décembre 2012** : ouverture du scrutin électronique à distance, vote par correspondance, dépouillement et proclamation des résultats.

Appui a la création d'entreprise

Pour une meilleure coopération des opérateurs du dispositif NACRE

A l'initiative de la DIRECCTE et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la 3^{ème} journée annuelle de professionnalisation des 19 opérateurs du dispositif NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) en région s'est tenue le 28 juin dernier à Orléans. Ce fut l'occasion de présenter le bilan du dispositif à leurs partenaires institutionnels (OSEO, Pôle emploi, réseau bancaire, réseau consulaire, expert comptable...) et d'esquisser des pistes d'amélioration de son efficacité.

nacre
NOUVEL ACCOMPAGNEMENT
POUR LA CRÉATION
ET LA REPRISSE D'ENTREPRISE
pour les demandeurs d'emploi et
les bénéficiaires de minima sociaux

Depuis son lancement en 2009, NACRE aura accueilli 1560 porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, beaucoup rencontrant des difficultés pour s'insérer ou se maintenir durablement dans l'emploi. Fin mai 2012, près de 1000 créations effectives d'activités ont été générées sur la région par le dispositif NACRE qui accompagne les porteurs dans le montage de leur projet et les suit durant 3 ans après leur création ou reprise d'entreprise.

« Ce dispositif n'est guère coûteux au regard de ses performances économiques et sociales » souligne d'emblée Michel Pupin, directeur régional de la Caisse des dépôts. « Mais il convient d'organiser encore mieux le suivi des bénéficiaires qui sont accompagnés par des opérateurs souvent différents lors des 3 phases de leur parcours de créateur d'entreprise (cf encadré). C'est l'objet de cette réunion qui doit conduire à terme à diminuer le taux d'abandon des bénéficiaires ».

En effet, si ce taux d'abandon est moins élevé en région Centre (43%) qu'au niveau national (54%), il demeure encore supérieur à l'objectif de 35% fixé par la Direction générale à l'emploi (DGEFP).

Le rôle irremplaçable des parrains

Quatre secteurs d'activité accueillent plus de la moitié des créations ou reprises d'entreprises suivies dans le cadre de NACRE : Commerce de détail, réparations (25%), Construction-BTP (12%), Services aux particuliers (11%) et Hôtels-restaurants (8%). Cette répartition est assez proche de celle enregistrée au niveau national, même si en région les services aux particuliers et l'hôtellerie-restauration apparaissent sous-représentés.

« Attention à ne pas exclure du dispositif les personnes les plus en difficultés » avertit pour sa part Stéphanie Veloso, Chef de la mission MIE à la DGEFP. En effet, 60% des bénéficiaires de NACRE ont un niveau de formation supérieur ou égal au BAC, caractéristique assez éloignée de celle du public cible visé par le ministère, composé avant tout de personnes en voie d'exclusion et qui sont pour la plupart loin d'avoir ce niveau.

Par ailleurs, Michel Derrac, directeur régional de la DIRECCTE, a tenu à souligner le rôle primordial des parrains bénévoles,

LES 3 PHASES D'ACCOMPAGNEMENT DE NACRE

- **Phase 1** : le montage du projet et l'appréciation de sa viabilité.
- **Phase 2** : la structuration financière du projet.

Attribution d'un prêt NACRE à taux zéro (10 000 euros maximum) sous réserve d'obtention en parallèle d'un prêt bancaire ou assimilé.

- **Phase 3** : appui au développement de l'entreprise.

L'opérateur NACRE accompagne durant 3 ans le créateur ou le repreneur d'entreprise. Lors de la 1^{ère} année, il effectue des points de gestion trimestriels et remet au bénéficiaire un diagnostic complet après la fin de la première année d'exercice et une simulation du développement.

LES PLANS DE FINANCEMENT DES PROJETS NACRE

En région Centre, le montant moyen des plans de financement des projets NACRE s'établit à 72 000 euros. Le montant moyen des prêts NACRE est de 5000 euros et celui des prêts complémentaires de 40 000 euros. L'effet levier du prêt NACRE est donc proche de 8.



souvent d'anciens cadres à la retraite. Ils sont présents au sein des comités d'engagement des prêts lors de la phase 2 et accompagnent le chef d'entreprise lors de la phase 3. « Cet accompagnement de proximité permet au dirigeant de tisser des liens humains et de bénéficier d'un regard extérieur et d'une expertise qui concourt à renforcer la pérennité de son entreprise » conclut-il.

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Opération vacances 2012 : la protection des vacanciers au bénéfice de la région

Comme chaque été, les services de l'État intensifient leurs actions de contrôle et de prévention dans les secteurs liés aux vacances : hébergements, restauration, activités sportives...

En région Centre, le tourisme représente 28.600 salariés et un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. Il est un facteur de développement économique et la stratégie régionale de tourisme durable adoptée en 2011 par le Conseil Régional vise à faire de la région une destination française majeure.

Les services de l'Etat mobilisés

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de l'Etat de mobiliser ses services pour assurer une protection renforcée des consommateurs en vacances.

L'opération vacances, opération à caractère interministériel, est pilotée au plan national par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et dans la région par la DIRECCTE. Les contrôles quant à eux sont réalisés pour l'essentiel par les directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP).

Elle vise principalement à vérifier le respect des règles d'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente, à garantir la qualité et la sécurité des produits tant alimentaires que non alimentaires et des services, et à veiller au comportement loyal des professionnels.

Cette année, outre les contrôles habituels, Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances et Benoît HAMON, Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, ont fixé trois priorités :

- les offres touristiques sur Internet : renforcement de la surveillance des sites, particulièrement les offres à bas prix ou de dernière minute.



- les règles de sécurité des activités sportives et de loisirs : surveillance des aires de jeux, bases de loisirs, parcours acrobatiques en hauteur, etc...

- l'offre de voyages (transports et hôtellerie) : contrôle de l'information des consommateurs sur les prix et les conditions générales de vente.

De nombreuses campagnes d'information et de prévention

Les actions de contrôle s'accompagnent de nombreuses campagnes d'information et de prévention, tant à destination des consommateurs que des professionnels :

- **Dossier « Vacances 2012 »** réalisé par la DGCCRF donnant un ensemble d'informations et de conseils aux vacanciers, mis en ligne sur le site : www.economie.gouv.fr/dgccrf

- **Centre d'appel Allo Service Public**, avec un numéro d'appel unique, le 39 39 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) pour des informations ou des conseils généraux.

- **Campagne d'information de la Douane** à destination des voyageurs, dans les points de passage internationaux, prévoyant différents supports et modalités, en particulier mise en ligne d'informations sur le site Internet (www.douane.gouv.fr) et service de renseignements aux usagers de la douane, « Infos Douane Service » (numéro Azur 0 811 20 44 44).

- **Actions de prévention du ministère chargé des sports** (apprentissage de la natation, sécurité en montagne, VTT de descente).

- **Actions de prévention et d'information du ministère de l'agriculture** sur la protection animale : <http://agriculture.gouv.fr>

Actualités en bref

Une marque pour le Val de Loire

La stratégie française du tourisme 2020 a identifié le Val de Loire comme la 4^{ème} destination touristique, à l'instar des destinations Paris-Ile de France, Côte d'Azur et montagne.

Afin de structurer une offre intégrée des potentiels de la destination et de fédérer les acteurs institutionnels et privés, l'Etat, les régions Centre et des Pays de la Loire et Atout France ont signé un protocole d'accord sur la destination Val de Loire le 16 janvier 2012.

De l'estuaire jusqu'au Loiret

Le périmètre retenu concerne 5 départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret (avec des boucles pour Chartres et Bourges). Ce projet fait l'objet d'un financement de 865 K€ dont 180 K€ de participation de l'Etat, dans le cadre d'une convention 2012-2014.

Deux actions ont été retenues pour les années 2012-2013 : le dépôt d'une marque Val de Loire assortie de son code de marque et le lancement d'un site internet intégrateur fédérant l'ensemble des filières touristiques.



Un appel d'offres a été lancé début juin. Il a donné lieu à l'audition de quatre cabinets candidats le 3 juillet par un comité technique de sélection regroupant les financeurs du projet, les Comités départementaux du Tourisme des territoires concernés et la Mission Val de Loire. Le lauréat aura à charge d'élaborer une étude identitaire du Val de Loire, de définir une stratégie marketing à l'international et un code de marque accompagné de ses supports. Les réflexions sur le site internet Val de Loire et ses fonctionnalités découleront de l'étude identitaire et feront l'objet de travaux début 2013.

Record de fréquentation en vue pour le zoo de Beauval



Bonne nouvelle, les pandas Huan Huan et Yuan Zi (Joyeuse et Rondouillard) sont de sortie à Beauval et font le bonheur des petits et des grands !

Leur acclimatation en Loir-et-Cher se déroule bien. Et malgré une météo plus que capricieuse, les touristes sont au rendez-vous. Le ZooParc s'attend d'ailleurs à un record de fréquentation de près de 1 million de visiteurs pour l'année 2012 (600 000 en 2011).

D'autres sites touristiques ont le vent en poupe et ont vu leur fréquentation progresser en 2011, comme par exemple :

- le château de Chambord : 780 000 visiteurs
- le château et les jardins de Villandry : 349 000 visiteurs
- le château de Cheverny : 340 000 visiteurs
- le festival international des parcs et jardins de Chaumont-sur-Loire : 215 000 visiteurs

Des contrats aidés au second semestre 2012

Le ministère a annoncé qu'il mobilisait au niveau national 195 000 Contrats Uniques d'Insertion (CUI) sur le 2^{ème} semestre 2012, soit 175 000 CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) et 20 000 CIE (Contrats Initiative Emplois). Et ce, grâce à une initiative du nouveau ministre Michel Sapin d'accroître l'enveloppe de second semestre de 80 000 contrats.

Cette mobilisation se traduit pour la région Centre par un objectif de 6 250 CAE et 660 CIE, ce qui représente, malgré les efforts consentis, une baisse par rapport à la réalisation du 1^{er} semestre.

Cette diminution de l'enveloppe a conduit le préfet de région à recentrer l'arrêté préfectoral qui précise les conditions d'éligibilité aux contrats aidés sur les publics les plus en difficultés. Ainsi, le nouvel arrêté préfectoral fixe un taux préférentiel pour les salariés recrutés par les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et les seniors demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois au cours des 18 derniers mois). Le nouvel arrêté cible également les demandeurs d'emploi de très longue durée (24 mois dans les 36 derniers mois), les travailleurs handicapés, les jeunes de 16 à 25 ans de faible niveau de formation et les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

La DIRECCTE Centre au Challenge de l'Orléanais



Pour la 6^{ème} édition, 3 équipes de la DIRECCTE étaient présentes à cette manifestation.

Pour la deuxième année consécutive, la DIRECCTE Centre a participé à cette rencontre organisée par le Rotary international Club Orléans Val de Loire. Les équipes de la DIRECCTE Centre se sont classées respectivement 8^{ème}, 22^{ème} et 98^{ème} sur 132. Les fonds collectés lors de ce 6^{ème} challenge sont destinés à financer des investissements en matériels pédagogiques pour des jeunes en insertion au sein de l'Ecole de la deuxième chance d'Orléans.

Il existe, en région Centre, deux écoles, à Tours et à Orléans. Ces écoles accueillent des jeunes en rupture avec l'école et sont financées par l'Etat, la Région, les villes, les agglomérations et le Fonds Social européen.

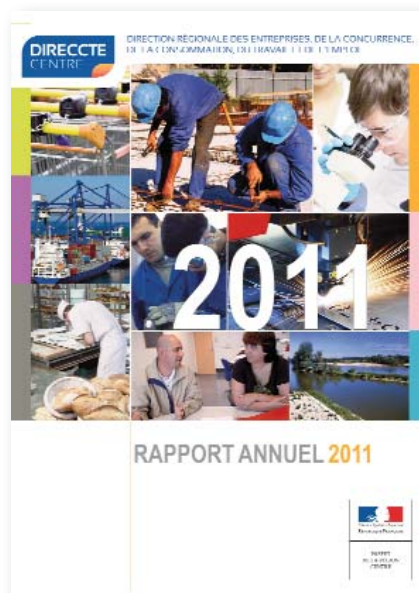
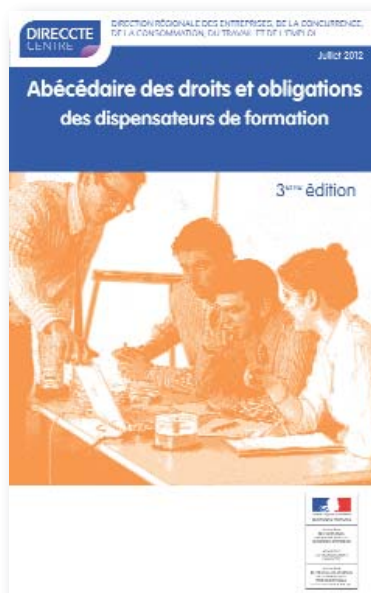


Philippe Malizard nommé commissaire au redressement productif du Centre

Après avoir été sous-préfet à Redon (Ille-et-Vilaine), puis Secrétaire Général de préfecture de l'Indre depuis 2008, Philippe Malizard a rejoint Orléans pour prendre ses fonctions le 6 juillet.

Le 13 juin dernier, Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, avait annoncé la prochaine mise en place de 22 commissaires régionaux au redressement productif. Ils ont été désignés le 2 juillet. Leur rôle est de soutenir les entreprises de moins de 400 salariés et d'animer une cellule régionale de veille et d'alerte pour intervenir en amont et aider à une solution viable.

DERNIÈRES PUBLICATIONS de la DIRECCTE Centre



Ces publications sont consultables sur notre site internet : www.centre.direccte.gouv.fr

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Centre
12, place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1

Directeur de publication : Michel DERRAC, Directeur régional

Coordination rédactionnelle : Pierre DUSSIN (Service de communication de la Direccte Centre)

Mise en page : Sylvie GAILLOT

Crédit photos : Fotolia - DIRECCTE Centre